



Montreuil, le 14 juin 2013

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. PD/MC/n° 13-248

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

La mise en œuvre des concours réservés et examens professionnels, dans le cadre de la loi du 12 mars, s'est faite de façon chaotique.

Nos organisations demandent un bilan précis sur le recrutement des personnels non titulaires dans le cadre du plan « Sauvadet ».

Les problèmes de vérification d'éligibilité, l'absence de concours ou d'examen dans des disciplines où il y a pourtant un nombre conséquent de collègues éligibles, la non-prise en compte des situations de multi-lauréats sont autant de problèmes qui demandent une réponse urgente.

Dans l'intérêt du service public d'éducation et des personnels, des mesures immédiates doivent être prises, comme l'ouverture de listes complémentaires dans l'ensemble des disciplines et concours.

Nous observons, par ailleurs, que la mise en application du plan « Sauvadet » ne permettra que 10 000 titularisations sur quatre ans. Alors que le ministère de l'Éducation nationale emploie, sur des postes relevant de corps existant dans la fonction publique, plus de 30 000 personnels précaires, nous constatons que ce dispositif est insuffisant pour réduire la précarité.

Face à la multiplication des recrutements de précaires, notamment de contractuels « admissibles », nous vous demandons la garantie de réemploi pour l'ensemble des personnels en poste durant l'année scolaire 2012/2013 ainsi que pour tous ceux et celles entrant dans le dispositif « Sauvadet ».

Nous notons également qu'il n'y a toujours pas eu de négociation, ni de discussion sur les conditions de gestion de ces collègues en termes d'affectation ou de salaire et qu'aucune harmonisation nationale n'est prévue à ce jour.

Nous souhaitons vous rencontrer pour discuter de ces sujets pour ouvrir des possibilités réelles de titularisation pour l'ensemble des personnels non titulaires.

Pour ceux qui sont non-éligibles au plan « Sauvadet », nous considérons que le concours interne ne peut pas être la seule perspective de carrière de ces collègues, nous souhaitons que des prochaines négociations puissent permettre des évolutions dans ce sens.

Nous vous demandons aussi d'abandonner le plan de suppression de 2000 ETP d'Assistants d'Éducation sur toute la France.

Enfin, nous vous rappelons que les Emplois d'avenir professeur ne sont pas un moyen d'assurer le pré-recrutement de qualité dont a besoin notre service public d'éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'intersyndicale CGT Educ'action, FNEC FP-FO, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, et SUD Education

Patrick Désiré,
secrétaire général de la CGT Educ'action